



Le Louvre Abu Dhabi, Dubaï & Oman



Du 2 au 9 Décembre 2019

Voyage organisé dans le cadre des activités des Amis des Musées royaux des Beaux Arts de Belgique



Become a Friend

PROGRAMME

Sur l'île naturelle de Saadiyat, le Louvre Abu Dhabi est à présent ouvert, dans un bâtiment magnifique de Jean Nouvel, comme lieu de dialogue entre les civilisations et les cultures occidentale, moyen-orientale et asiatique.

À Dubaï, les architectes rivalisent d'audace et de virtuosité. Votre voyage continue à travers le Sultanat d'Oman où le temps s'est arrêté, avec la découverte de Nizwa, l'ancienne capitale du pays, et de Mascate, cité royale et fortifiée entre mer d'Arabie et Golfe d'Oman.

BRUXELLES → ABU DHABI

LUNDI 2 DECEMBRE

En matinée, envol à destination d'Abu Dhabi par un vol direct de la compagnie régulière Etihad Airways. Arrivée à Abu Dhabi en début de soirée et transfert à l'hôtel Courtyard By Marriott World Trade Center 4*. Installation, dîner et nuitée.



ABU DHABI

MARDI 3 DECEMBRE

Découverte d'Abu Dhabi, la plus grande ville et la capitale des Emirats Arabes Unis.

Début des visites avec la grande mosquée de Sheikh Zayed, la plus imposante des Emirats, capable de recevoir plus de 30000 croyants.

Immense et toute blanche, elle marque immédiatement l'œil et l'esprit des visiteurs. Sa construction, commencée en 2000 et finie en 2007, aurait coûté plus d'1 milliard de dollars. Les murs et plafonds de la mosquée sont entièrement en marbre blanc. Dans l'immense cour pavée également de marbre blanc, des motifs floraux de marbres colorés viennent orner les coins.

Continuation avec le Palace Al Husn, connu sous le nom de Vieux Fort ou Fort Blanc, le plus ancien bâtiment de la ville. Il a été construit en 1793 en tant que résidence de la famille au pouvoir et siège du gouvernement.

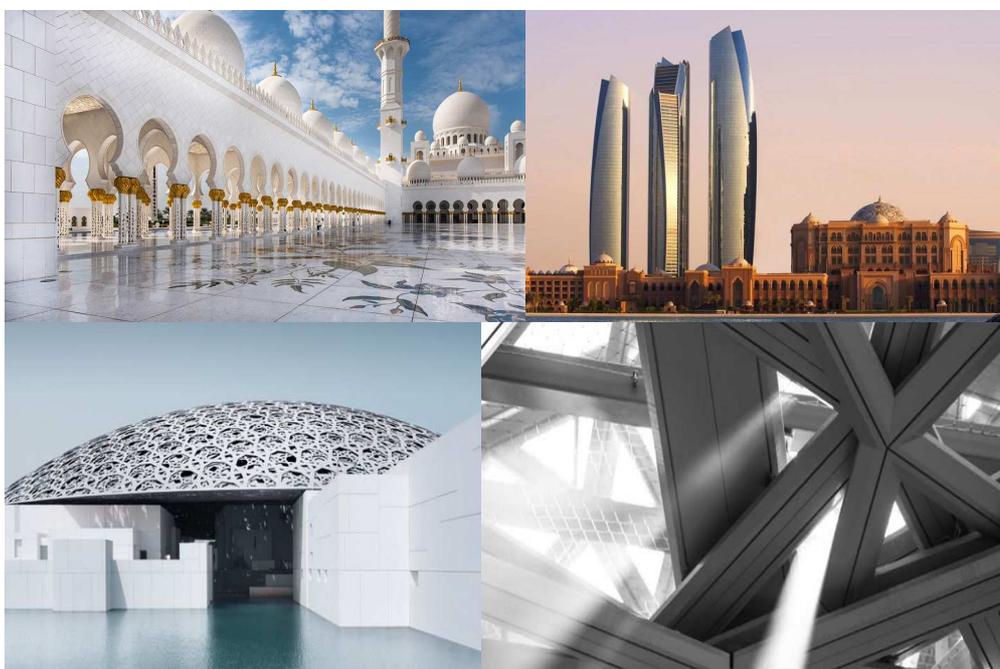
Déjeuner dans un restaurant local.

Après le déjeuner, l'après-midi sera consacrée à la découverte du **Louvre d'Abu Dhabi**.

L'imposant dôme ajouré plongeant dans l'eau, conçu par Jean Nouvel, laisse filtrer une lumière subtile qui n'est pas sans évoquer les ombres mouvantes des palmeraies. Ce musée universel du monde arabe, destiné à faire le lien entre les civilisations, présente des œuvres allant de l'Antiquité à nos jours. Des prêts fabuleux et des achats judicieux permettent d'exposer des chefs-d'œuvre de Vinci, Van Gogh, Monet, Matisse, Picasso, Magritte, Warhol, Cy Twombly ... mais aussi une tête romaine, une Vierge à l'Enfant médiévale, des céramiques d'Iznik, une figurine du Mali, une tête de Bouddha de Chine ou l'emblématique "Jeune émir à l'étude" de Osman Hamdi Bey.

Au retour, petit détour le long de la Corniche et devant l'hôtel Emirates Palace (arrêt extérieur), l'un des plus luxueux du monde, qui allie la splendeur de la tradition arabe à la technologie de pointe.

Dîner et nuitée à l'hôtel Courtyard By Marriott World Trade Center 4*.



ABU DHABI – DUBAÏ (+- 145 KM)

MERCREDI 4 DECEMBRE

Départ pour la découverte de Dubaï. Autrefois petit village de pêcheurs, la ville a bien changé !

Spectaculaire, trépidante, animée, la ville incarne à elle seule la démesure, la prospérité et le rêve. Les gratte-ciel futuristes côtoient les hôtels de luxe et les immenses centres commerciaux. Le voyageur à l'impression de plonger dans le futur. Les nombreuses constructions, plus folles les unes que les autres, constituent de véritables attractions.

Visite du vieux Dubaï : arrêt photos et découverte de l'ancien quartier de Bastakya. Puis, visite du musée de Dubaï, situé dans le fort Al-Fahidi et qui renferme des collections archéologiques, historiques et ethnologiques rendant particulièrement bien compte de la vie des 1^{ers} Dubaïotes.

La fort Al-Fahidi, construit il y a 200 ans, est l'un des plus anciens bâtiments de la ville. Dans l'enceinte de ses longs espaces lumineux sont aujourd'hui exposés des objets artisanaux, des documents et des outils relatifs à la pêche de perles, des trouvailles d'Al Qusais, de vieux fusils et des bateaux traditionnels. Au sous-sol est présenté l'aspect de Dubaï avant le boom pétrolier.

Traversée de la crique de Dubaï à bord d'un abra (embarcation traditionnelle), pour se rendre au souk des épices et de l'or.

Déjeuner dans un restaurant local.

Continuation vers le centre-ville et visite du Dubaï moderne : ses gratte ciel, le Dubai Mall (centre commercial), l'avenue des grands magasins de luxe, avec le cheval de Botero, une sculpture de 1,5 tonne qui célèbre le patrimoine équestre du monde arabe, et la fameuse tour « Burj Khalifa », la tour la plus haute du monde (828 m), dont l'architecture et l'ingénierie ont été conçues par Adrian Smith de chez Skidmore, Owings & Merrill de Chicago. Montée jusqu'au 124^{ème} et 125^{ème} étage.

Dîner et nuitée à l'hôtel Metropolitan Dubaï 4*.

DUBAÏ – AL AIN (+- 145 KM)

JEUDI 5 DECEMBRE

Arrêt photo à l'emblématique hôtel Burj Al Arab, en forme de voile géante, de Tom Wright de chez WKK Architects, autoproclamé seul hôtel 7* du monde et plus au sud, découverte de la marina de Dubaï.

Continuation avec le quartier des arts Al Serkal, à Al Quoz et visite de galeries d'art privées.

L'un des principaux objectifs du quartier est d'entamer un débat sur le sujet de l'art dans la région et également de créer une ambiance semblable à celle que l'on peut trouver dans des quartiers artistiques de Shoreditch à Londres ou du Meatpacking à Manhattan.

Départ vers Al Ain. Située à proximité de la frontière omanaise et entourée par des montagnes et le désert, Al Ain est la deuxième plus grande ville de l'Emirat d'Abu Dhabi, classée au patrimoine Mondial de l'UNESCO depuis 2011.

La charmante ville oasis d'Al Ain est entourée de dunes de sable rouge doré et de collines aux formes singulières. Avec plus de 10.000 hectares de parcs et de jardins, elle est appelée « le jardin » des Emirats.

Déjeuner dans un restaurant local.

Visite du Fort Al Jahili et promenade à l'ombre des palmiers de l'oasis.

Le pittoresque Fort d'Al Jahili, fut érigé en 1891 pour défendre la ville et protéger ses précieuses palmeraies. Il servit aussi de résidence du gouverneur local. Il abrite de superbes photographies de l'explorateur britannique sir Wilfred Thesiger, prises dans les années 1940.

Ensuite, visite du palais du Sultan Cheick Zayed Bin Al Nahyan, premier souverain et fondateur des Emirats Arabes Unis.

Construite en 1937 puis rénovée en 1998, la résidence du souverain a finalement été transformée en musée en 2001. Il regroupe une vaste collection d'objets ayant appartenu à cette importante famille.

Dîner et nuitée à l'hôtel Al Ain Rotana 4*+.

Passage des frontières et visite du château de Jabreen du XVIIème, réputé pour ses plafonds peints, ses murs décorés d'arabesques, ses moucharabiehs en stuc ou en bois. C'est l'un des plus beaux châteaux d'Oman.

Ensuite, départ vers Bahla avec un arrêt photos devant son fort préislamique, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'oasis de Bahla doit sa prospérité aux Bani Nebhan, la tribu dominante de la région du XIIème à la fin du XVème siècle. Les ruines de l'immense fort, avec ses murs et ses tours de briques non cuites et ses fondations en pierre, sont un exemple remarquable de ce type de fortification et témoignent de la puissance des Bani Nebhan.

Déjeuner dans un restaurant local.

Passage par Tanuf, village en ruines qui a été victime des bombardements de la Royale Air Force (britannique) en 1950, lors de la guerre civile entre les Omanais du centre et le pouvoir de Mascate.

Découverte de la petite ville d'Al Hamra, avec ses vieilles maisons de boue et de sa maison-musée Bait Al Safah. Au cœur du hameau, vous découvrirez une jolie maison traditionnelle en terre dont les différentes pièces racontent la vie des Omanais du temps jadis.

Dîner et nuitée à l'hôtel Golden Tulip 4* à Nizwa.



Départ vers Nizwa centre et visite du fort de Nizwa, construit en 1660 par l'Imam Sultan Bin Saïf, le monument national le plus visité.

Le fort de Nizwa est étonnant par sa tour haute de 24m, élevée en un point stratégique pour surveiller les routes qui gagnaient l'ouest et l'est du pays. La vue d'en haut est superbe et donne, au nord, sur le djebel Akhdar, au sud, sur les maisons de la vieille ville, à l'est, sur le souk et la mosquée Sultan Qaboos, au dôme argenté et, à l'ouest, sur l'oasis de Nizwa.

En fin de matinée, route vers Mascate. Déjeuner en cours de route.

L'après-midi, première découverte de la ville de Mascate.

Combinaison unique d'ancien et de modernisme, Mascate est une étonnante ville nichée entre des montagnes arides et une mer d'Arabie aux eaux limpides. La ville a énormément changé en l'espace de 30 ans mais n'a jamais perdu son attachement à ses traditions et à sa culture.

Arrêt au Palais du Sultan, entouré des deux forteresses portugaises, Jalali et Mirani, édifiées par Philippe II, roi d'Espagne et du Portugal (1527-1598).

Visite du nouveau Musée national d'Oman à Mascate.

Ce superbe musée contemporain retrace toute l'histoire et les traditions du pays avec plus de 7 000 objets exposés sur 4 000m² de superficie. Douze galeries permanentes adoptent diverses thématiques telles que l'histoire maritime, l'islam, Oman... Des écrans géants et des dispositifs de haute technologie mettent les objets en valeur.

Passage par le souk de Muttrah, le plus grand marché couvert d'Oman.

Ce souk est constitué de petits magasins vendant tous genres de textiles, de bijoux, de parfums traditionnels (le bakhoor), de souvenirs et d'antiquités.

Dîner et nuitée au Crowne Plaza Mascate 4*.



Visite de la Grande mosquée de Mascate, inaugurée en 2001. Réputée pour sa remarquable architecture, ce lieu religieux est un point de repère spirituel, symbole à la fois de la modernité et des valeurs du pays. L'édifice maintient l'équilibre entre l'esthétique, la culture et la tradition islamique.

Continuation avec la découverte de la Maison de l'Opéra Royal.

Premier lieu d'Oman pour les arts et la culture musicaux, l'opéra est situé dans le quartier Shati Al-Qurm de Mascate. Réalisé pour le sultan Qaboos d'Oman, le Royal Opera House reflète l'architecture contemporaine unique d'Oman. Pouvant accueillir 1000 personnes, il se compose d'une salle de concert, d'un auditorium, de jardins paysagers, d'une zone commerciale et de restaurants, d'un espace pour les productions musicales, théâtrales et les opéras.

Déjeuner dans un restaurant local.

Retour à l'hôtel et après-midi libre de repos avec mise à disposition des chambres jusqu'à 16h.

Dîner à l'hôtel et transfert vers l'aéroport.

23H45 : Décollage vers Abu Dhabi.

00h55 : Arrivée à Abu Dhabi et connexion.

02h45 : Envol vers Bruxelles.

07h30 : Arrivée à Bruxelles.

- FIN DE VOTRE SEJOUR -

RENSEIGNEMENTS UTILES :

- POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UN **PASSEPORT INTERNATIONAL VALABLE MINIMUM 6 MOIS A PARTIR DE LA DATE D'ARRIVEE.**
- PAS DE VISA NECESSAIRE POUR LES EMIRATS ARABES UNIS. UN VISA SERA PAR CONTRE NECESSAIRE POUR SE RENDRE A OMAN. NOUS VOUS INFORMERONS SUR LA PROCEDURE EN TEMPS UTILE.
- AUCUNE VACCINATION N'EST OBLIGATOIRE POUR PARTICIPER A CE VOYAGE. N'HESITEZ CEPENDANT PAS A CONTACTER VOTRE MEDECIN POUR CONNAITRE SES EVENTUELLES RECOMMANDATIONS PARTICULIERES.
- POSSIBILITE DE VOL EN BUSINESS EN DEMANDE (DUREE DU VOL LONG COURRIER : +- 6h55)

Le Prix

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS

PRIX PRESTO (RESERVATION JUSQU'AU 30 AOUT 2019) :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.990 €** (TAXES D'AEROPORT INCLUSES)

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **650 €**

PRIX (RESERVATION APRES LE 30 AOUT 2019) :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **3.150 €** (TAXES D'AEROPORT INCLUSES)

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **650 €**

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les vols internationaux avec la compagnie Etihad, en classe Economy
- ✍ **Les taxes d'aéroport**
- ✍ Le transport terrestre en autobus climatisé
- ✍ Les transferts aéroport-hôtel-aéroport
- ✍ Le logement dans les hôtels mentionnés au programme 4* ou similaire
- ✍ Les visites prévues au programme
- ✍ La pension complète
- ✍ Le port des bagages
- ✍ Les services de guides francophones pendant toutes les journées d'excursions
- ✍ Un accompagnement professionnel de Preference Travel Team

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les pourboires, les boissons et les dépenses personnelles
- ✍ Les frais de visa (+- 12 €)
- ✍ Les assurances

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DE L'ABBAYE, 77 - 1050 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / Mlle (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / Mlle (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE À 1 LIT DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « MAPFRE / COMPAGNIE EUROPÉENNE D'ASSURANCE »

ANNULATION 100% - PRIME DE 5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

FULL OPTION - PRIME DE 7 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

COMPLÉMENT A ASSURANCE ANNULATION ANNUELLE - PRIME DE 3,5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PRIX : **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 30 AOUT 2019 : 2.990 €**

APRES LE 30/08/2019, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **3.150 €**

LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **650 €**

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 2 NOVEMBRE 2019.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 RÉFÉRENCE : EMIRATS OMAN D. 3356

TOUT PAIEMENT PAR CARTE AMERICAN EXPRESS SERA MAJORE DE 2,5 % DU MONTANT TOTAL.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de la dite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi. En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du

contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur. Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de nonconformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges. Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages : Assuré contre l'insolvabilité financière par le Fonds de Garantie Voyages, Av. de la Métrologie, 8 B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652 01/07/2018